

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRE Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**Construction de la seconde phase du tramway de l'agglomération bordelaise -
Extension de la ligne B de la place des Quinconces à la cité Claveau : ponts
mobiles des bassins à flot - Protocole pour la remise en état, le fonctionnement
et l'entretien des ouvrages entre le port autonome de Bordeaux et la
Communauté Urbaine - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La mise en service de l'extension de la ligne B entre la place des Quinconces et la cité Claveau nécessitera une réorganisation de la circulation pour assurer la continuité des échanges entre le quartier de Bacalan et le centre ville de Bordeaux.

A cet effet, il sera nécessaire de remettre en état les deux ponts sur les écluses, qui devront permettre le passage du tramway et de la circulation automobile, ainsi que le pont du Pertuis situé entre les deux bassins à flot.

Il conviendra dans ces conditions de :

- réhabiliter le pont principal sur les écluses en élargissant le tablier à 10,50 mètres pour y intégrer les rails de 2 voies tramway ;
- rénover le pont auxiliaire en intégrant au tablier les rails d'une voie tramway ;
- reconstruire ou rénover le pont du Pertuis et rouvrir cette voie à la circulation automobile. La nature exacte des travaux concernant ce dernier ouvrage sera déterminée en prenant notamment en compte les résultats d'une expertise technico-financière en cours.

A l'occasion de la remise en état de ces trois ponts, le Port Autonome de Bordeaux (PAB) et la Communauté urbaine ont souhaité, dans le cadre d'un protocole, préciser les modalités techniques et financières des opérations de remise en état, fonctionnement et entretien des trois ponts.

Les ponts sur les écluses, appartenant au domaine public fluvial, sont actuellement gérés par le PAB. Après négociations intervenues entre le PAB et la Communauté urbaine, et compte tenu du trafic ferroviaire et routier supporté par ces deux ponts, il a été décidé d'organiser le transfert de gestion de la partie mobile des deux ouvrages. Ce transfert de gestion au profit de la Communauté urbaine sera exécuté à titre gratuit.

Dans ces conditions, il vous est proposé un projet de protocole pour les travaux nécessités par le passage du tramway. Le projet ci-annexé précise les attributions de chacun des partenaires et traite des points suivants :

- Maîtrise d'ouvrage :

- la Communauté urbaine sera maître d'ouvrage de la remise en état des parties mobiles des deux ponts tournants sur les écluses ;
- le PAB déléguera à la Communauté urbaine la maîtrise d'ouvrage des systèmes de levage et de rotation des deux ponts tournants sur les écluses ;
- le PAB sera maître d'ouvrage de la reconstruction ou rénovation du pont du Pertuis.

- Fonctionnement des ouvrages :

Le PAB sera chargé des manœuvres d'ouverture et de fermeture des ouvrages et assurera la maintenance courante des installations.

- Entretien des ouvrages :

La Communauté urbaine assurera l'entretien des deux ponts tournants sur les écluses, à l'exception de l'entretien de la centrale hydraulique manoeuvrant les portes des écluses et du génie civil du bajoyer central des écluses.

Le PAB, outre l'entretien des deux points précisés ci-dessus, assurera l'entretien du pont du Pertuis.

Une convention spécifique vous sera proposée ultérieurement fixant les conditions d'intervention de chacun des maîtres d'ouvrage concernant les manœuvres, la maintenance et l'entretien.

- Dispositions financières :

L'opération comprenant les études et travaux à réaliser sur les trois ponts est estimée à 5,5 M€ HT aux conditions économiques de janvier 2005, sur la base de la reconstruction du pont du Pertuis conformément au projet initial du Port Autonome de Bordeaux (projet ISM-BRL-AEI de septembre 2003) et dans l'attente des conclusions de l'étude lancée par la Communauté urbaine. La répartition financière s'établit comme suit :

- Communauté urbaine :3,4 M€ HT
- PAB :2,1 M€ HT
(dont 1,1 M€ HT par subvention du Conseil Général de la Gironde).

Tout dépassement de l'estimation, justifié et accepté par les différents partenaires, sera pris en charge par la Communauté urbaine, le PAB et le Conseil Général de la Gironde au prorata de leur participation initiale et fera l'objet d'un avenant à la Convention. La charge supportée par la Communauté urbaine de Bordeaux sera réduite des subventions FEDER qui pourront être obtenues.

Une convention précisant notamment les modalités de répartition financière, de facturation et de recouvrement des dépenses vous sera proposée ultérieurement.

Enfin le PAB et la Communauté Urbaine prévoient de se revoir dans un délai de 10 ans pour négocier le transfert de gestion du pont du Pertuis, le transfert de la charge de son entretien ainsi que le transfert de gestion des systèmes de levage et de rotation des deux ponts tournants sur les écluses.

- Durée du protocole :

Le protocole prendra effet à la date de sa notification par la Communauté urbaine et prendra fin à la date de prise d'effet des deux conventions précitées portant sur les conditions d'intervention et les dispositions financières.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer le projet de protocole ci-annexé à intervenir avec le Port Autonome de Bordeaux pour la remise en état des trois ponts des bassins à flot, dont le financement, pour la partie réglée par la Communauté Urbaine, soit 3,4 millions d'euros hors taxes sera assuré par les crédits ouverts à cet effet au budget annexe transports – chapitre 23 – compte 23800102 programme TW20F – CRB H340 exercices 2006 à 2008 ;
- signer l'acte portant transfert de gestion de la partie mobile du pont principal et du pont auxiliaire sur les écluses, au profit de la Communauté urbaine ;
- signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération ;
- solliciter les subventions FEDER et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 AVRIL 2006**

